

CRH/GR/CCAS

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE FREJUS**

Télétransmission en Préfecture	08 DEC. 2023	Affiché	DU 08 DEC. 2023
Date de réception	08 DEC. 2023		AU 08 FEV. 2024

DECISION D'ATTRIBUTION DE MARCHE
N°42/2023

Accord cadre
Location et maintenance de postes de téléassistance,
gestion des appels, gardiennage des clés et détecteur de fumée pour le CCAS de FREJUS

LE PRESIDENT DU C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R123-21 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1, R2123-1 et L2125-1-1° ;

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et de services (arrêté du 30 mars 2021) ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n° 1/2020 du 23 juin 2020 élisant Mme Nassima BARKALLAH en tant que Vice-Présidente du C.C.A.S ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n° 02/2020 en date du 23 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs au vice-Président du C.C.A.S. pour, notamment, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

CONSIDERANT le nécessité de passer un marché à procédure adaptée pour « La location et maintenance de postes de téléassistance – Gestion des appels, gardiennage des clés et détecteur de fumée pour le CCAS de FREJUS » ;

CONSIDERANT qu'une publicité a été lancée le 19 septembre 2023 dans le journal d'annonce légale B.O.A.M.P. ainsi que sur le profil acheteur du CCAS ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la date limite de réception des offres, soit le 18 octobre 2023 à 12 H, un (1) pli a été réceptionné, dans le délai imparti soit : l'Association Locale PRESENCE VERTE PROVENCE AZUR ;



CONSIDERANT que les critères de sélection des offres prévus au règlement de la consultation étaient :

- Valeur technique de l'offre notée sur 100 et pondérée à 60 %
- Prix des prestations noté sur 100 et pondéré à 40%

CONSIDERANT que suite à l'analyse de l'offre, ce marché a été attribué par le Pouvoir Adjudicateur lors de la réunion du 30 novembre 2023 à l'Association Locale PRESENCE VERTE PROVENCE AZUR qui a fait une offre très satisfaisante.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Il est conclu un marché pour la location et la maintenance de postes de Télé assistance, gestion des appels, gardiennage des clés et détecteur de fumée entre le CCAS de FREJUS et l'Association Locale PRESENCE VERTE PROVENCE AZUR, sise 143, rue Jean Aicard - CS 60419 - 83008 DRAGUIGNAN.

Le montant total des commandes ne pourra pas excéder le montant maximum de 60 000,00€ H.T.

Le présent marché est conclu du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il pourra être renouvelé deux fois une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre) par reconduction tacite sans toutefois que la durée totale de l'accord cadre n'excède trois années consécutives soit au maximum le 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Le financement de cette dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget sous la ligne : Chapitre 011, Nature 6156.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale et Madame le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du VAR

FAIT A FREJUS, le 07 DEC. 2023

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH

"La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr"